



Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 23 avril 2015

Ordre du jour :

1. 6399 Projet de loi modifiant a) la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et b) la loi modifiée du 6 mars 1965 concernant les taxes à percevoir sur les demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite de véhicules
- Rapporteur: Madame Josée Lorsché
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Avis de la Commission relatif à la mise en place d'une passerelle pour cyclistes et piétons sous le Pont Adolphe
3. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Emile Eicher, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Serge Wilmes

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Guy Heintz, Mme Josiane Pauly, M. Christophe Reuter, M. Romain Spaus, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Guy Toussin, de l'Administration des ponts et chaussées

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. **6399** **Projet de loi modifiant a) la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et b) la loi modifiée du 6 mars 1965 concernant les taxes à percevoir sur les**

demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite de véhicules

Madame la Présidente-Rapportrice présente son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au courrier électronique n°145353.

Ce projet de rapport ne soulève pas de question et est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle n°1 pour les débats en séance plénière.

2. Avis de la Commission relatif à la mise en place d'une passerelle pour cyclistes et piétons sous le Pont Adolphe

Pour rappel, la loi du 26 décembre 2012 a dégagé 62,9 millions d'euros afin de permettre la réhabilitation du Pont Adolphe à Luxembourg. Seuls 40,2 millions de ces 62,9 millions d'euros ont été engagés et, au cours d'une réunion jointe de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et la Commission du Développement durable du 2 avril 2015, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures est venu informer la Chambre des Députés de son souhait d'affecter différemment une partie du budget voté mais non utilisé, afin de construire une passerelle pour cyclistes et piétons sous le Pont Adolphe.

Suite à cette réunion, il avait été décidé que deux réunions supplémentaires seraient convoquées : d'une part, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire se réunirait afin, le cas échéant, d'autoriser le Gouvernement à procéder à la construction de la passerelle. D'autre part, la Commission du Développement durable discuterait les détails techniques du projet.

Or, il s'avère que ces deux réunions ont été incidemment convoquées de manière concomitante. Alors que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire est présentement en train de se prononcer sur le projet de financement, plusieurs intervenants regrettent qu'il n'ait finalement pas été décidé de convoquer une nouvelle réunion jointe ou, en ordre subsidiaire, de d'abord clarifier les aspects techniques du projet au sein de la Commission du Développement durable pour ensuite, dans un second temps, permettre à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de prendre sa décision en ayant en mains tous les détails du projet.

Il est par ailleurs précisé qu'il n'est en aucun cas du ressort de la Commission du Développement durable de se prononcer sur l'autorisation de construction, cette mission revenant exclusivement à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Pour autant, la Commission du Développement durable rédigera une prise de position en la matière et la fera parvenir à Monsieur le Ministre afin de lui rendre compte par écrit des débats en commission. Par ailleurs et suite à un bref échange de vues, les membres de la Commission du Développement durable décident de procéder à un vote symbolique quant à l'opportunité de construire la passerelle.

Tout en précisant qu'il soutient entièrement le développement de la mobilité douce et le renforcement du réseau de pistes cyclables, le groupe parlementaire CSV annonce qu'il ne souhaite pas prendre position au sujet de la construction de la passerelle sous le Pont Adolphe et qu'il s'abstiendra donc lors de ce vote, car il estime que plusieurs questions restent encore sans réponse. Il regrette notamment l'absence d'une fiche technique précise.

Suite à une question afférente, Monsieur le Ministre précise que les travaux pour la construction de la passerelle sont actuellement - au stade de l'avant-projet sommaire - chiffrés à 6,2 millions d'euros. Il déclare cependant que ce montant devra encore être affiné. S'il n'est pas exclu que le montant définitif soit un peu plus élevé, il est pour autant peu probable que la facture finale n'excède 7 millions d'euros. Dans ce contexte, il est fait valoir que le budget voté par la Chambre des Députés en décembre 2012 sera respecté même si le projet de passerelle est réalisé.

A la demande d'un membre de la commission parlementaire, Monsieur le Ministre s'engage à ce qu'une analyse soit réalisée en vue de la sécurisation de la passerelle contre les risques de tentatives de suicide.

Au terme de cet échange de vues, il est donc procédé à un vote symbolique. La Commission estime que le projet de passerelle est une solution adéquate en vue de la création d'un réseau cyclable cohérent à Luxembourg-Ville et se prononce majoritairement pour la construction de la passerelle pour cyclistes et piétons, le groupe politique CSV s'abstenant pour les raisons évoquées ci-avant.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre s'engage à venir présenter à la Chambre des Députés le devis définitif de ce projet, ainsi que la fiche technique, dès que l'avant-projet détaillé sera finalisé.

3. **Divers**

La prochaine réunion aura lieu le 30 avril prochain à 10h30.

Luxembourg, le 27 avril 2015

La secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché